



AVIS AU PUBLIC

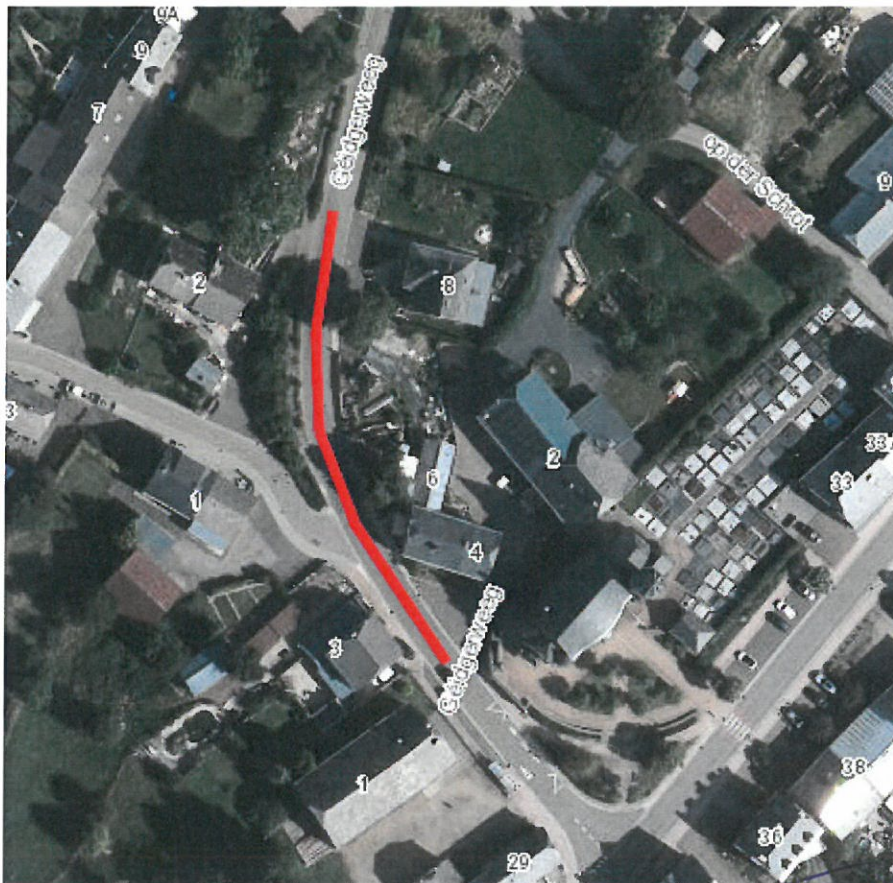
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 11 septembre 2020, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux routiers au CR336 « Géidgerweeg » entre N°4 et N°8 à Wilwerdange, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation, et ceci de mardi, 15 septembre 2020 jusqu'à mercredi 30 septembre 2020 inclus ;

- **Le tronçon de rue du CR336 à hauteur de « N°4-8, Géidgerweeg » à Wilwerdange comme indiqué en couleur rouge sur le plan annexé, sera rétrécie, et la circulation y sera signalée avec des feux rouges.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le 01/10/2020